

La réglementation et les prérogatives



Réglementation - Prérrogatives

- **Réglementation – Prérrogatives du niveau 1**
- Notion de pression & Barotraumatismes
- La flottabilité
- Le froid et les essoufflements
- La gestion de l'air et l'autonomie
- La désaturation
- Tables et ordinateurs
- Le matériel de plongée
- La sécurité du plongeur
- La biologie sous-marine
- Synthèse & révisions

Le Code du Sport

- En France, c'est le document de référence en matière de droit du sport (« loi »).
- Il réglemente :
 - La **pratique** de la plongée sous-marine loisir
 - L'**enseignement** de la plongée sous-marine loisirafin que nous puissions tous plonger avec plaisir en sécurité et dans le respect de l'environnement et des fonds marins.

C'est le pilier de notre activité.

Il sert de cadre aux règles fixées par notre fédération (FFESSM, délégataire) et notre club (L'Odyssée).



Le Code du sport

- Il fixe le cadre législatif et réglementaire de notre activité au niveau national.

Ex: Profondeur maximum de la plongée en France pour un P1 = 20m

La FFESSM et autres fédérations

- La fédération peut compléter ce cadre de façon plus restrictive afin d'accroître notre sécurité.

Tous les plongeurs affiliés doivent le respecter.

Ex : Réglementation de la plongée enfants

L'Odyssée (membre FFESSM)

- Le club ajoute des règles supplémentaires qui lui sont propres (règlement intérieur).

Chaque adhérent au club doit s'y tenir.

Ex : Encadre le pilotage des bateaux de plongée du club

Que
plus
restrictif

Notre fédération : la FFESSM

A l'Odyssée, nous sommes membres de la **F**édération **F**rançaise d'**E**tude et de **S**ports **S**ous-**M**arins :

- Fédération la plus représentée en France
- Affiliée à la CMAS (Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques), cela permet une reconnaissance de nos brevets à l'international



- Chaque adhérent du club est licencié à la FFESSM
- Composée d'organes internes appelés Commissions

Les commissions de la FFESSM

Chaque commission étudie et assure le développement de sa discipline

- Juridique
- Médicale et de prévention
- Technique
- Nage avec palmes
- Nage en eau vive
- Archéologie subaquatique
- Plongée souterraine
- Audiovisuelle (photo/vidéo)
- Environnement et biologie subaquatique
- Orientation subaquatique et Plongée Sportive en Piscine (PSP)
- Pêche sous-marine
- Plongée libre (apnée)
- Tir sur cible subaquatique
- Hockey subaquatique



Licence FFESSM et assurance

- La licence atteste de votre appartenance à la FFESSM
Elle est donc **obligatoire** pour toute pratique subaquatique et pour la validation de vos brevets et qualifications
- Elle est valable du 15/09 N au 31/12 N+1
- La licence FFESSM inclut une **assurance en Responsabilité Civile (RC)** : vous êtes couverts en cas de dommages involontaires causés à autrui (hors famille):

Ex : je fais tomber mon bloc sur le pied de mon camarade



Licence FFESSM et assurance

- Si le dommage est causé à l'issue d'une infraction, c'est la **responsabilité pénale** qui entre en jeu : elle ne peut pas être assurée !!!

Ex : je fais exprès de faire tomber mon bloc sur l'appareil photo d'un camarade

- **L'assurance individuelle accident** permet de couvrir les dommages corporels sans tiers responsable : elle n'est pas obligatoire et non comprise dans la licence mais peut être souscrite séparément (Cabinet Laffont ou autre assurance individuelle)

Ex : j'ai besoin de soins hyperbares



Autres documents obligatoires pour plonger dans une structure FFESSM

- Le certificat médical : délivré par un médecin généraliste pour le prépa-niveau 1 « adulte », par un médecin fédéral ou hyperbare pour les enfants < 14ans

Valable 1 an ($\neq$ licence, 15mois $\frac{1}{2}$)

- La carte de brevet
- Le carnet de plongée (il est préférable de l'avoir)



FFESSM Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
FONDÉE EN 1965 - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES
Commission Médicale et Prévention
Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné Docteur

☐ Médecin diplômé de médecine subaquatique ☐ Médecin fédéral (*)
☐ Médecin du sport (*) ☐ Autre (*)
(*) Il est ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer : signalées par une étoile (*) sur la liste des contre-indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifié

Avoir examiné ce jour

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____
Demeurant : _____

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

☐ à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir
☐ sauf :
☐ à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines)
☐ à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :

☐ de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

☐ de l'ensemble des activités fédérales de loisir
☐ sauf :
☐ à la préparation et au passage du brevet P1
☐ des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 14 ans, je préconise la périodicité suivante :

☐ 6 mois ☐ 1 an

☐ Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surcroisement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : ☐ (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à _____ le _____ Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : <http://www.ffessm.fr>

Les prérogatives du niveau 1

Le plongeur de niveau 1 :

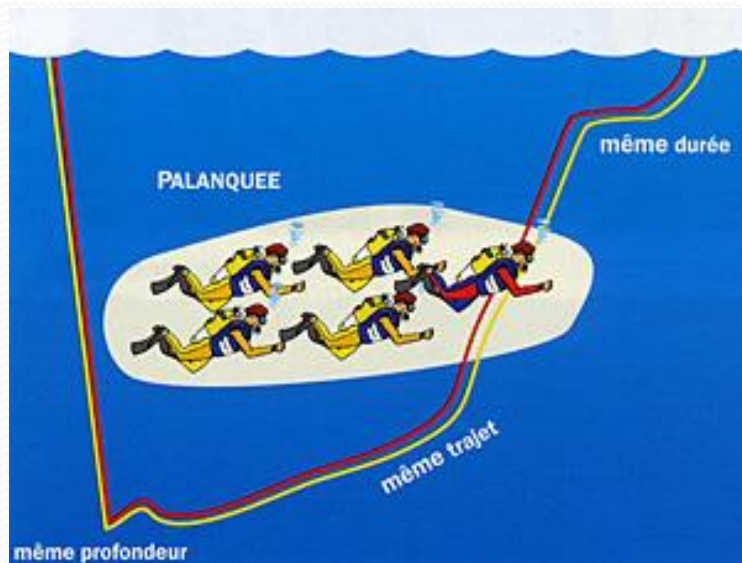
- réalise des plongées d'exploration
- jusqu'à 20m de profondeur maximum
- au sein d'une palanquée
- encadré par un guide de palanquée (GP)
- sous la direction d'un directeur de plongée (DP)



La plongée en palanquée

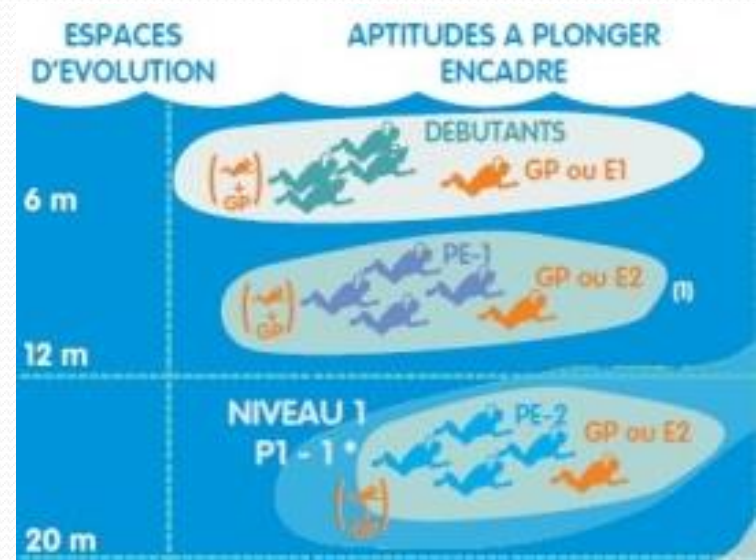
Il est strictement interdit de plonger seul !!

- Nous plongeons obligatoirement en palanquée = groupe de 4 plongeurs maximum + 1 encadrant qui effectuent une plongée dont les caractéristiques sont identiques :
 - **Même trajet**
 - **Même durée**
 - **Même profondeur**



L'organisation des plongées

- Le Guide de Palanquée (GP)
 - Il est responsable du déroulement de la plongée sous l'autorité du directeur de plongée
 - Il est au minimum P4 (niveau 4)
- Le Directeur de Plongée (DP)
 - Obligatoirement présent sur le site de plongée, il est responsable de toute l'activité (organisation, dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs, déclenchement des secours, fixation des caractéristiques, établissement de la fiche de sécurité)
 - Il est au minimum P5 (niveau 5) pour les plongées d'exploration et E3 (MF1) pour les plongées techniques



vos prérogatives

- Evoluer en sécurité en limitant son impact sur le milieu
- Développer sa capacité d'observation
- Connaitre la charte internationale du plongeur responsable
- Découvrir et apprendre à reconnaître les principales espèces rencontrées

plongeur responsable

- En temps que Niveau 1, vous aurez la possibilité de découvrir de nombreux sites de plongée.
- Vous allez découvrir tout l'univers marin dans le cadre de votre club ou à titre personnel
- Afin de pouvoir bénéficier de ces beaux espaces encore longtemps on se doit de le respecter
- Un guide de bonne pratique a été créé, il est appelé **charte internationale du plongeur responsable**





Association
LONGITUDE 181
NATURE

- Association longitude 181
- <http://www.longitude181.com>
- Son objectif; s'interroger et mettre en place des outils sur notre attitude pendant les plongées afin de préserver et partager la beauté et les richesses de la mer
- A éditer des fiches pour sensibiliser les plongeurs au respect de l'environnement marin
 - 1_ connaître l'environnement
 - 2_ diminuer notre impact sur le milieu
 - 3_ protéger et agir pour préserver

Des questions ?



Quizz

- Quel règlement régit les activités sportives au niveau national ?
- Le Code du sport
- Quelle est notre fédération ?
- Fédération Française d'Etude et Sports Sous-Marins
- La licence FFESSM inclut-elle une assurance ?
- Oui, la responsabilité civile (RC) couvrant les dommages involontaires causés à autrui (hors famille)



Quizz

- Qu'est-ce qu'une palanquée ?
- Groupe de 4 plongeurs maximum + 1 encadrant qui effectuent une plongée aux caractéristiques identiques (durée, trajet, profondeur)
- Qu'est-ce qu'un GP?
- Guide de palanquée
- Qu'est-ce qu'un DP?
- Directeur de plongée



Prochain cours

- Réglementation – Prérogatives du niveau 1
- **Notion de pression & Barotraumatismes**
- La flottabilité
- Le froid et les essoufflements
- La gestion de l'air et l'autonomie
- La désaturation
- Tables et ordinateurs
- Le matériel de plongée
- La sécurité du plongeur
- La biologie sous-marine
- Synthèse & révisions